



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Calcul des pensions

Question écrite n° 10854

#### Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le Premier ministre sur l'application des lois no 82-1021 du 3 decembre 1982 et no 87-503 du 8 juillet 1987. En effet, les rapatriés, qui sont les légitimes bénéficiaires de ces deux textes, se sont vu opposer par différentes branches de l'administration la complexité et la lourdeur des procédures internes de celle-ci, alors même que leur situation est particulièrement ancienne et bien connue et que son règlement est évidemment urgent, eu égard tant au respect de la loi qu'à cette ancienneté même. Aussi lui demande-t-il ce que, comme chef de l'administration, il compte faire pour que celle-ci ne se retranche pas derrière ses propres faiblesses pour ralentir les procédures et ce que le Gouvernement compte faire pour que soient pleinement mises en œuvre les mesures adoptées par le législateur sous toutes les majorités successives de ce pays.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquemin Michel](#)

**Circonscription :** - UDC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10854

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1316